



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

condiments et épices

Question écrite n° 60154

Texte de la question

M. Jean-François Mattei attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la consommation excessive de sel dans notre pays. Actuellement, les Français ingèrent en moyenne 4 kilogrammes de sel par an, soit près de deux fois la dose limite fixée par l'Organisation mondiale de la santé. En cinq ans, leur consommation a augmenté de 10 à 15 %. L'excès de chlorure de sodium a de graves conséquences pour la santé. En effet, des nombreuses études montrent qu'il provoque des oedèmes pulmonaires chez les insuffisants cardiaques, est cause d'ostéoporose et augmente par six le risque de cancer de l'estomac, cancer qui tue cinq mille personnes par an. Enfin, il est responsable de plusieurs dizaines de milliers d'accidents cardio-vasculaires par an dont un quart sont mortels. 80 % du sel ingéré est préincorporé dans les aliments par l'industrie et l'artisanat agro-alimentaires. Mais, faute d'étiquetage systématique, les consommateurs ont beaucoup de mal à identifier les produits qui contiennent du sel. En effet, en France, il n'est pas obligatoire d'indiquer sur les étiquettes la présence de chlorure de sodium. Par ailleurs, les indications figurent le plus souvent en sodium, ce qui minimise de 250 % la quantité réelle de chlorure de sodium. Alors que la France compte actuellement près de 136 000 insuffisants rénaux et 1 million d'insuffisants cardiaques (dont 300 000 graves) auxquels l'excès de chlorure de sodium fait courir un risque immédiat et vital, « l'excès de sel » apparaît être un véritable enjeu de santé publique. Dès lors, il devient indispensable d'instaurer un étiquetage systématique précisant la quantité de chlorure de sodium présente dans les aliments. Par ailleurs, une campagne d'information visant à alerter la population sur le danger d'une consommation excessive de sel paraît nécessaire. Il lui demande ses intentions en la matière et les autres mesures qu'il envisage de prendre afin de lutter contre ce grave problème de santé publique.

Texte de la réponse

La consommation réelle individuelle de sel en France et son évolution restent sujettes à controverse. Les résultats de la dernière enquête nationale de consommation alimentaire révèlent une consommation moyenne de 7,9 grammes de sel par jour chez les adultes. Le sodium contenu dans des aliments transformés tels que le pain, les charcuteries, le fromage ou encore les soupes constitue l'essentiel de cette consommation. Ces résultats sont cependant légèrement sous-estimés, les ajouts à domicile lors de la cuisson ou sur la table au moment de la consommation étant complexes à mesurer. La deuxième étude individuelle de consommation alimentaire (INCA2) prévue en 2002, qui fera appel aux compétences de l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et de l'unité de surveillance et d'épidémiologie nutritionnelle (institut de veille sanitaire, conservatoire national des arts et métiers), devrait permettre de mieux mesurer le niveau de cette consommation. Des études de validation méthodologique sont en cours. Sans attendre ces résultats, l'AFSSA a mis en place un groupe de travail « sel » qui s'est réuni pour la première fois le 29 mars 2001. Ce groupe comprend des experts, des représentants des administrations concernées, du milieu industriel, de la restauration collective. Les objectifs assignés à ce groupe sont de proposer des mesures pour respecter une distribution statistique de consommation de sel ingéré de cinq à douze grammes par jour, conformément à ce qui est préconisé dans la dernière version des apports nutritionnels conseillés pour la population française parue

en fin 2000 ; d'identifier les aliments vecteurs essentiels de l'apport alimentaire sodé alimentaire ; de proposer des recommandations effectives d'abaissement de la teneur en sel de certains aliments vecteurs tout en respectant l'approche organoleptique, sécuritaire et technologique ; d'effectuer des études de simulation de l'apport sodé de la population française ; de réfléchir aux moyens de communication à adopter pour accompagner les mesures d'abaissement de la consommation de sel. Il est prévu que ce groupe, qui se réunira sept fois d'ici la fin de l'année, propose des recommandations en décembre 2001. Sur la base de l'avis qui sera formulé par l'AFSSA, le Gouvernement sera amené à envisager les mesures utiles qui permettront notamment de contribuer à l'atteinte de l'objectif, inscrit dans le programme national nutrition santé 2001-2005, de réduction de dix millimètres de mercure de la pression artérielle systolique moyenne des adultes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mattei](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60154

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2228

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4312